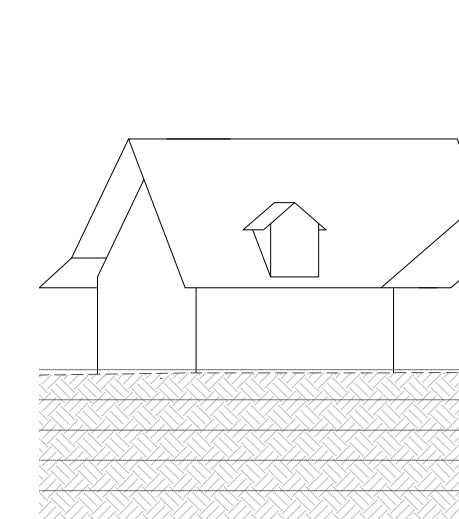


COUPE HH' - PROFIL SUR RUE



PARCELLES	279/5564 279/5078 279/5080
Emprise communale à acquérir	277/5079
SURFACE TOTALE PARCELLE	34.160 ares
DENSITE DE LOGEMENTS	18 log./ha
SURFACE TOTALE LOTS PRIVES	28.544 ares
SURFACE TOTALE CESSION PUBLIQUE	5.616 ares (16.44%)

LOT 1	6.106 a	
-	142 m ²	- 305.2 m ²
301.0 m ²	1 - mi	- 1 - u
t2 (30° - 42°)	hc-07.50 hf-11.50	- II + 1C+1S

LOT 2	4.694 a	
-	142 m ²	- 305.2 m ²
231.60 m ²	1 - mi	- 1 - u
t2 (30° - 42°)	hc-07.50 hf-11.50	- II + 1C+1S

LOT 3	3.769 a	
-	126 m ²	- 330.0 m ²
202.30 m ²	1 - mb	- 1 - u
t2 (30° - 42°)	hc-07.50 hf-11.50	- II + 1C+1S

LOT 4	4.329 a	
-	126 m ²	- 330.0 m ²
215.0 m ²	1 - mb	- 1 - u
t2 (30° - 42°)	hc-07.35 hf-11.35	- II + 1C+1S

LOT 5	5.489 a	
-	126 m ²	- 330.0 m ²
271.0 m ²	1 - mb	- 1 - u
t2 (30° - 42°)	hc-7.19 hf-11.19	- II + 1C+1S

LOT 6	4.157 a	
-	139.50 m ²	- 302.7 m ²
206 m ²	1 - mi	- 1 - u
t2 (30° - 42°)	hc-07.50 hf-11.50	- II + 1C+1S



REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL PAR LOT OU LOTS

LOT/LOTS

surface d'emprise au sol (m ²)	min	max	min	max	surface constructible brute (m ²)
min					
max					

surface de scellement (m²)

min	max	min	max	type et nombre de logements

type de toiture

min	max	min	max	nombre de niveaux

type, disposition et nombre des constructions

hauteur des constructions (m)

DELIMITATION DU PAP ET DES ZONES DU PAG

Delimitation du PAP

Delimitation des différentes zones du PAG

— terrain existant — terrain remodelé

COURBES DE NIVEAU

— courbe existante — courbe remodelée

NOMBRES DE NIVEAUX

1. I. II. III. nombre de niveaux pleins
+1. 2. R. nombre d'étages en retrait
+1. 2. C. nombre de niveaux sous combles
+1. 2. S. nombre de niveaux en sous-sol

HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS

hc - x hauteur à la corniche de x mètres
hf - x hauteur à l'acrotère de x mètres
tr - x hauteur au faite de x mètres

TYPES, DISPOSITIONS ET NOMBRE DES CONSTRUCTIONS

x - m x maisons isolées
x - m x maisons jumelées
x - mb x maisons en bande

TYPES ET NOMBRES DE LOGEMENTS

x - u x logements de type unifamilial
x - b x logements de type bifamilial
x - c x logements de type collectif

FORMES DE TOITURE

tp toiture plate
tr/rt/rti toiture à x versants, degré d'inclinaison
— orientation du faite

GABARIT DES IMMEUBLES (PLAN/COUPES)

— alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
— limites de surfaces constructibles pour dépendances
— limites de surfaces constructibles pour dépendances
— limites de surfaces constructibles pour constr. souterraines
— limite de surfaces constructibles pour avant-corps

DELIMITATION DES LOTS/LOTS

lot projeté lot existant
terrains cédés au domaine public communal

DEGRE DE MIXITE DES FONCTIONS

min x% pourcentage minimal en surface construite brute à déduire au logement par construction
max x% pourcentage maximal en surface construite brute de logement par construction
x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

ESPACES EXTERIEURS PRIVES ET PUBLICS

espace vert privé espace vert public
aire de jeux ouverte au public
espace extérieur pouvant être scellé
voie de circulation motorisée
espace pouvant être dédié au stationnement
chemin piéton/piste cyclable/zone piétonne
voie de circulation de type zone de résidentiel ou zone de rencontre

PLANTATIONS ET MURETS

arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
haie projetée / haie à conserver
muret projeté / muret à conserver

SERVITUDES

servitude de type urbanistique
servitude écologique
servitude de passage

INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

rétiolation à ciel ouvert pour eaux pluviales
canalisation pour eaux pluviales
canalisation pour eaux usées
fossé ouvert pour eaux pluviales

élément bâti ou naturel à sauvegarder

Tampon = 261.92
Pl. d'eau 1 = 259.06
Pl. d'eau 2 = 258.00

LES LIMITES DU PAP SONT DEFINIES SUR BASE DU PLAN DE DELIMITATION DU P.A.P. TERRA G.O. s.à.r.l. Référence TERRA G.O. : 2019-2017107SCHE date: 23.01.2024

Ce document ne peut être diffusé et utilisé sans l'autorisation écrite de l'architecte. Toute nouvelle modification implique l'annulation du document précédent et son remplacement par le document comportant la modification en question. Toute modification apportée aux dispositions constructives sans notre consentement ne saurait engager notre responsabilité. Il est fait obligation aux entrepreneurs de signaler sans délai à l'architecte, et ce par écrit, avant tout commencement d'exécution toute anomalie constatée sur le présent document.

CE PROJET CONCERNE UNIQUEMENT L'AUTORISATION DE BATIR. TOUTES EVALUATIONS D'ORDRE STATIQUE CONCERNANT LE BATIMENT LUI MEME, SON ASSISE AINSI QUE SES AMENAGEMENTS EXTERIEURS SONT A ETUDIER PAR DES INGENIEURS AGRES. TOUTES MESURES SONT A VERIFIER SUR SITE AVANT LE DEBUT DE L'EXECUTION. LA POSITION ET LE DIMENSIONNEMENT DE TOUTS LES RESEAUX EXISTANTS AINSI QUE DE LEUR RACCORDEMENT SONT A VERIFIER SUR SITE AVANT LE DEBUT DE L'EXECUTION.

ARCHITECTURE URBANISME ARCHITECTURE D'INTERIEUR ECOLOGIE

NDM ARCHITECTURA

179, ROUTE DE BESCH, L-1471 LUXEMBOURG - TEL. 452780 FAX 452775
AUTORISATION D'EXERCICE ARCHITECTE N. 10986 - AUTORISATION D'EXERCICE URBANISME ARCHITECTE N. 01303841

MATRE DE L'OUVRAGE: G&R Elvange 6, Rue de l'Église 1688 Weisbach

PROJET: PAP RUE PIERRE DEDECH

SITUATION: RUE PIERRE DEDECH ELVANGE, SCHENKEND

PHASE: PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER

ECHELLE: 1:500

FICHER: 2024 01 25 PAP ELVANGE DATE: 23/01/2024

ARCHITECTE: MATRE DE L'OUVRAGE

1/1